

un point en particulier que j'aimerais aborder.

D'abord, je dois dire que je ne m'oppose nullement à ce projet de loi. Je conçois qu'il s'agit plus ou moins une pure formalité, de dispositions qui s'imposent pour assurer la continuation du service du National-Canadien.

• (9.30 p.m.)

Je suis sûr que les directeurs du National-Canadien méritent d'être félicités pour la façon réaliste dont ils ont envisagé leurs obligations à maints égards. Je songe surtout au service voyageurs, que l'autre compagnie semble avoir décidé d'abandonner complètement. Je ne m'attarderai pas sur ce point, sauf pour dire que le National-Canadien s'est montré plus réaliste dans la manière dont il a assumé ses responsabilités, ce qui a fort amélioré les relations entre l'employeur et les employés.

Le point sur lequel je désire attirer l'attention a été évoqué hier soir par mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il s'agit des pensions insuffisantes que reçoivent beaucoup d'anciens employés du National-Canadien. Il faut bien comprendre le régime de pension du National-Canadien pour se rendre compte de la situation malaisée dans laquelle certains de ces employés ont été placés. Comme l'a dit mon collègue, si l'on demande au Parlement de veiller à ce que le National-Canadien dispose des fonds nécessaires à son fonctionnement, il nous appartient alors d'insister pour que l'on s'occupe aussi de ses employés retraités.

Il n'est guère d'endroits où l'on ne trouve deux pensionnés du National-Canadien vivant côte à côte. Chacun a donné 45 années de service à la compagnie. Cependant, celui qui a pris sa retraite six, sept, huit ou dix ans passés reçoit une pension très insuffisante, alors que l'autre en touche une convenable. Il faut faire quelque chose à ce sujet. Insistons pour que l'on aide ces retraités, surtout ceux qui le sont depuis sept ou huit ans.

J'espère que le nouveau ministre des Transports (M. Hellyer) insistera pour que le National-Canadien assume ses responsabilités à l'endroit de ces gens. J'ai reçu d'eux des douzaines de lettres. Bon nombre de ces personnes font partie d'associations de retraités. Elles envoient parfois des pétitions, parfois des lettres personnelles. Elles ont l'impression de ne pas recevoir justice. Elles n'ont pas eu la chance de contribuer à une caisse de retraite comme l'ont fait les pensionnés moins anciens. Elles ont montré tout autant de dévouement à la tâche; elles ont fait preuve d'autant d'ardeur et elles ont servi tout aussi

[M. Fawcett.]

longtemps que les pensionnés moins anciens et pourtant c'est à peine si leur pension leur permet de subsister.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Batten.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—*Dépenses d'établissement autorisées pour 1967.*

**M. Herridge:** Monsieur le président, cet article a trait aux dépenses d'établissement. En voici le texte:

(1) Le réseau du National est autorisé  
a) à faire des dépenses d'établissement n'excédant pas, dans l'ensemble \$264,800,000 en l'année civile 1967, pour les montants estimatifs suivants aux fins des immobilisations suivantes:

Besoin estimatifs à l'égard de l'année civile 1967:	
Propriété ferroviaire .....	\$ 79,701,000
Construction d'embranchements .....	13,125,000
Matériel .....	85,304,000
Télécommunications .....	14,595,000
Hôtels .....	4,875,000
Placements dans des compagnies affiliées:	
Air Canada .....	67,000,000
Autre .....	200,000
	\$264,800,000
	=====

Si je prends la parole, c'est pour signaler que, depuis nombre d'années, le chef et d'autres membres éminents de notre groupe ont insisté sur le fait que l'équipement social devrait être financé par la Banque du Canada, et nous ne pouvons comprendre pourquoi faire ce que nous faisons actuellement.

**M. Byrne:** C'est là la théorie du Crédit social.

**M. Herridge:** Ma foi, l'un des vôtres va m'appuyer dans ce cas-ci, le député de Medicine-Hat. J'espère m'assurer son appui, car il sait que ma théorie est saine. L'équipement social requis par le gouvernement fédéral et par les gouvernements municipaux et provinciaux devrait être financé par la Banque du Canada, sous forme de prêts fondés sur des valeurs offertes par le gouvernement fédéral, à un taux d'intérêt assurant le service des prêts, au lieu d'agir de telle façon que le Canada soit obligé d'importer, comme il l'a fait l'an dernier, 1,000 millions de dollars en fonds des États-Unis pour assurer des immobilisations aux gouvernements provinciaux et municipaux. Je vois que le ministre me regarde, mais le chiffre que j'ai cité est assez près de la réalité, je pense.

Je veux précisément savoir pourquoi nous devons effectuer le financement de notre équipement social par ce genre de bill. Pourquoi la Banque du Canada ne peut-elle pas fournir ces fonds et accepter du gouvernement fédéral des valeurs en contre-partie